



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données  
Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

Direction de l'aménagement, de  
l'environnement et des constructions  
Secrétariat général  
1700 Fribourg  
*Céans et courriel*

Autorité cantonale de la transparence et  
de la protection des données ATPrD  
Kantonale Behörde für Öffentlichkeit und  
Datenschutz ÖDSB

La Commission

Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

T +41 26 322 50 08, F +41 26 305 59 72  
www.fr.ch/atprd

—  
Réf: RPA/coc – 2016-PrD-122 / 2016-Trans-46  
Courriel: secretariatatprd@fr.ch

*Fribourg, le 22 août 2016*

## **Avant-projets de loi modifiant la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (application FRIAC)**

Madame, Monsieur,

Nous nous référons au courrier du 1er juin 2016 de Monsieur Maurice Ropraz, Conseiller d'Etat et Directeur, concernant l'objet cité en référence et le remercions de nous avoir consultés à ce sujet.

La Commission en a traité lors de sa séance du 28 juin 2016. Elle ne se prononce que sur les aspects relatifs à la protection des données et à la transparence (art. 30a al. 1 let. b de la loi du 25 novembre 1994 sur la protection des données, LPrD ; art. 40 let. c de la loi du 9 septembre 2009 sur l'information et l'accès aux documents, LInf).

### **I. Sous l'angle de la protection des données**

La Commission :

- > constate que le projet ne donne aucune indication concernant la gestion des données stockées ; dès lors, elle souligne l'importance de préciser dans la loi la manière dont les données seront gérées et stockées ;
- > demande que l'al. 3 de l'art. 88 de l'Ordonnance indique que « la demande *peut* également être déposée... » et non « *doit également*... ».

### **II. Sous l'angle de la transparence**

La Commission n'a pas de remarque à formuler.

Tout en vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre parfaite considération.

Laurent Schneuwly  
Président